

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le cinq novembre deux mil dix-neuf, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

**Présents :** Christine Soulier, Jean-Claude Desbat, Laurence Renoux, Raymond Philibert, Jean-Paul de Vermont, Jean-Christophe Descotes, Christian Coste, Myriam Perrin, Marie-Claire Berrerd, Geneviève Foley

**Excusés :** Céline Champier, Mirabelle Rousset-Charensol, Edouard Mion.

Christine SOULIER a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 30 octobre 2019

**Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

### **I. AFFAIRES DIVERSES**

#### **Affaires scolaires**

##### **1. Conseil d'école du 17 octobre 2019**

Christine Soulier présente le compte-rendu du conseil d'école qui aborde les points suivants : l'élection des parents d'élèves, l'effectif des classes (117 élèves), le fonctionnement de l'école avec le vote du règlement intérieur, l'hygiène et la sécurité, le point sur les travaux d'entretien et le matériel, les actions pédagogiques et le périscolaire. Au 3<sup>ème</sup> trimestre, les enfants des classes de CP, CE1 et CE2 iront à la piscine. La municipalité prend en charge le coût du transport s'élevant à 145 € par séance. Une demande d'achat d'un tabouret sur roulette est effectuée pour les ATSEM.

#### **Personnel communal**

##### **1. Médecine préventive**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la commune adhère au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Le service a dû faire face depuis plusieurs années à des difficultés persistantes : insatisfactions des collectivités, manque d'attractivité et déficit financier chronique.

Le conseil d'administration du CDG69 a donc dû prendre des mesures pour maintenir l'existence du service telles que la tarification de 70 € par agent en 2020 puis 80 € par agent en 2021 et 2022, l'instauration d'une pénalité de 40 € par visite ayant donné lieu à une absence injustifiée.

Mr le Maire donne lecture de la convention qui stipule les modalités de mise en œuvre.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ**, la convention proposée
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

## Divers

### **1. Colis des anciens**

Jean-Claude Desbat présente le panier retenu par la commission composé de gâteaux moelleux à la framboise, d'un bloc de foie gras, de rillettes de canard, d'un pain d'épice et de chocolat du magasin GammVert auquel sera ajouté soit une bouteille de crémant soit un soin. Les 20 colis seront distribués le samedi 14 décembre, rendez-vous à 13h30 à la mairie.

### **2. Elections municipales**

Jean-Charles PERRIN précise que les candidatures doivent être déposées le jeudi 27 février et invite chaque personne à se positionner pour le prochain mandat.

## **FINANCES**

### **1. Budget 2020**

Au vu des échéances électorales, le calendrier relatif aux finances sera le suivant l'année prochaine :

- conseil municipal du mois de février : vote du compte administratif et du compte de gestion
- conseil municipal du mois de mars : vote du budget et de l'affectation du résultat

### **2. Amendes de police**

Suite la délibération 16/2019 dans laquelle le conseil a validé des opérations relatives à la sécurité routière et a sollicité une subvention au titre des amendes de police, le Département du Rhône informe la commune que la somme de 7 500 € a été allouée à la collectivité pour l'aménagement du Haut du Bourg comprenant le bordurage des deux carrefours et la réalisation du cheminement piétonnier.

Le conseil valide la réalisation des travaux concernés et de ce fait, il accepte en conséquence la dotation attribuée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil :

- ACCEPTE, la dotation accordée par le Département du Rhône, pour un montant de 7 500 euros.
- DIT, que cette dotation pourra être versée, par l'intermédiaire de Mr le Comptable de la Collectivité

### **3. Aménagement du Bourg**

Dans le cadre du projet global d'aménagement du Bourg, nous avons sollicité une subvention auprès du Département qui a accepté notre demande à hauteur de 39 783 €. Le financement du projet est donc réparti de la façon suivante :

- Coût total : 124 780 €
- Amendes de Police : 22 607 € (18,12 %)
- Appel à projet : 39 783 € (31,88 %)
- Auto financement : 62 390 € (50 %)

### **4. Décision modificative n° 2**

Le compte 66111 intérêts réglés à l'échéance avait été estimé à 6 000 € dans le cadre de la préparation du budget. Après réception des tableaux d'amortissement, il s'avère que le total

s'élève à 6021.84 € pour l'année 2019, il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement : compte 66111 – Intérêts réglés à l'échéance : + 21.84 €

Dépenses de fonctionnement imprévues : compte 022 : - 21.84 €

Après délibération, le conseil municipal autorise la décision modificative.

### **III. BATIMENTS COMMUNAUX**

#### **1. Maisons d'Assistants Maternelles**

Suite au dépôt du permis de construire, l'ABF a donné son accord avec quelques prescriptions (polycarbonate de l'auvent remplacé par du verre plus qualitatif, teinte de l'extension le plus proche de l'enduit existant).

Le marché public sera publié rapidement pour une ouverture des plis prévue début décembre.

Une rencontre doit être organisée avec la PMI, la CAF, les assistantes maternelles, un représentant de l'agglo et du conseil municipal.

#### **2. Salle Saint Martin – Sanitaires 1<sup>er</sup> étage**

Les travaux initialement prévus s'élevaient à 16 396.02 €. Des demandes de devis complémentaires ont été faites pour l'aménagement de la salle de réunion et de la montée d'escalier pour un total de 12 156.41 € :

- carrelage sanitaires : 3 473.62 €

- peinture escalier : 2185.88 €

- sol pvc salle de réunion : 1 699.50 €

- radiateur salle de réunion : 1 248.01 €

- carrelage escalier : 3 549.40 €

#### **3. Electricité mairie et communs de la résidence Ponosse**

Après analyse de la consommation d'électricité sur un an, nous avons estimé le coût du fournisseur EDF (dans l'hypothèse où il n'y a pas d'augmentation du taux soit 0.1001) à 1083.38 €.

Engie nous propose un tarif bloqué sur 3 ans au coût de 0.09616 soit une estimation à 1040.74 € et une réduction supplémentaire de 15 % la première année soit 884.56 €.

Le conseil valide cette proposition.

### **IV TOURISME / COMMUNICATION**

#### **1. Bulletin municipal**

Laurence Renoux présente le fil rouge du bulletin 2020 : photos du village avant et maintenant.

### **V. ENVIRONNEMENT**

#### **Voirie**

##### **1. Chemin rural**

La SARL LAZAT Immo souhaite acquérir le chemin rural limitrophe de la parcelle AC 467 au lieu-dit Le Chavel. Jean-Claude Desbat précise qu'il faudra vérifier la présence de réseaux sur ce chemin.

Le conseil émet un accord de principe pour un prix de 70 €/m<sup>2</sup> et l'ensemble des frais à la charge de l'acquéreur.

## Urbanisme

### **1. Permis de construire**

PC0692571900019- Rue de Montrichard – LINGOIS Stéphane

Transformation hangar en habitation

**Le conseil municipal émet un avis favorable.**

### **2. Déclarations préalables**

DP0692571900020 – Le Sotison - LOR Céline

Changement menuiseries et fenêtre en porte fenêtre

**Le conseil municipal émet un avis favorable.**

DP0692571900021 - Rue du Jean-Thomas – BREGEON Gladys/GOUDARD Vincent

Panneaux photovoltaïques

**Le conseil municipal émet un avis favorable.**

### **3. Certificats d'urbanisme**

CU0692571900043 – Maison Jaune – AM 72

CU0692571900044 – Le Bourg – AB 129

CU0692571900045 – Le Bourg – AB 129

**Le conseil municipal émet un avis favorable.**

## Environnement

### **1. Plan du village**

Le plan du village sera réalisé par la société AFRAP pour un coût de 1484.40 €. Jean-Claude Desbat propose de l'installer au fond du parking du caveau, le long de la haie du jardin d'enfants.

### **2. Signalétique**

La commission communication/tourisme va prendre en charge le dossier relatif à la signalétique des viticulteurs, artisans et gîtes qui en ont fait la demande.

## **VI. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

### **1. SMECB**

Jean-Claude Desbat présente le compte-rendu de la séance du comité syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

- Jean-Claude Desbat informe que suite aux travaux de canalisation des eaux pluviales du Chardon, des administrés ont signalé des infiltrations d'eaux sur leur propriété. Une demande écrite sera adressée à l'agglo.

- Jean-Charles Perrin informe que nous avons perçu le remboursement de l'assurance pour les barnums. Cette somme prend en charge l'achat des nouveaux barnums.

- Le RAL 5024 est retenu pour les volets de la résidence Ponosse.

- Jean-Charles Perrin informe que le futur conseil communautaire de l'agglomération Villefranche Beaujolais Saône sera composé de 60 délégués dont 1 pour la commune de Vaux-en-Beaujolais

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 30

**Le prochain conseil aura lieu le mardi 3 décembre 2019 à 20 h**